



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La situation préoccupante des délais dans le dépistage néonatal

Question écrite n° 9849

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le risque de mise en danger depuis le 1er janvier 2023 des nouveaux-nés porteurs des maladies graves de l'enfant dépistées grâce au « Test de Guthrie ». Il note que c'est au moment même où, sur recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS), M. le ministre a décidé d'augmenter de 6 à 13 le nombre de maladies dépistées par un test qui a fait la preuve de son efficacité, que la suppression par La Poste de la lettre prioritaire distribuée en 24 heures compromet gravement un dépistage qui a déjà sauvé 30 000 enfants et qui, pour la seule année 2021, a permis d'en dépister 1 165, soit une incidence de 1 sur 641. Il souligne que, si la proposition de La Poste d'acheminer ce test vers les centres régionaux de dépistage néonatal par Chronopost permet bien de respecter le délai de 24 heures, elle n'est, de fait, pas recevable. Le tarif d'affranchissement du Chronopost est en effet 7 fois plus cher que l'ancienne lettre rouge et il faut y ajouter le coût de l'enveloppe en carton et celui du traitement des étiquettes qui étaient auparavant pré-imprimées. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour préserver un dispositif de dépistage néonatal reconnu comme très efficace et absolument essentiel pour des milliers de nouveaux-nés et leurs familles.

Texte de la réponse

Le dépistage néonatal (test Guthrie) est réalisé gratuitement chez tous les nouveau-nés au 3ème jour de leur naissance pour dépister certaines maladies graves. Les buvards sur lesquels sont déposés les prélèvements doivent être acheminés vers les laboratoires régionaux d'analyse dans un délai extrêmement contraint, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé. A la suite de la suppression de la lettre prioritaire distribuée en 24 heures dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle "gamme courrier", La Poste et le Centre national de coordination du dépistage néonatal (CNCDN) ont travaillé en concertation avec le ministère de la santé et de la prévention pour proposer une solution alternative de la "gamme Chronopost". Cette solution, fiable et à coût constant par rapport au budget actuellement dédié au programme national de dépistage néonatal, permettra de préserver le dispositif de dépistage néonatal reconnu comme efficace et essentiel pour des milliers de nouveau-nés et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9849

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6363

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10283